



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 21
Procurations : 02

Séance du 30 janvier 2026

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, J-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Didier KNIPPER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membre absent excusé : MM.

Arny EYERMANN ayant donné procuration de vote à M. Jérémy OHLMANN
Sabrina RITTER « « à Mme Barbara NEUNREUTHER

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Michel URBAN, Conseiller Municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2025

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci a été adopté *à l'unanimité*.

3. Communications diverses

Pierre GROSS

22/12/25	Conseil CCBZ
08/01/26	Réunion chantier aire de camping-car
12/01/26	CCBZ - piste cyclable
13/01/26	CCBZ – SDEA PLUi et Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
14/01/26	Vœux CCBZ
16/01/26	Repas de Noël du personnel communal
	Mise à l'honneur de Mme Marianne METZ, ayant fait valoir ses droits à la retraite

20/01/26	Réunion maîtrise d'œuvre – extension de la micro-zone d'activités de Geudertheim
	Commission finances
25/01/26	Cérémonie des vœux 2026 et accueil des nouveaux arrivants
27/01/26	Réunion AFUA <i>die BINN</i>
28/01/26	Réunion Association Foncière
	Réunion CCAS
30/01/26	SDEA – Monde agricole

Agenda

04/02/26	09h00	Jury de concours – Salle polyvalente
	19h00	Association Foncière et CCAF
06/02/26	10h15	Larché, architecte, poursuite des travaux à l'école élémentaire
	19h00	Commission « <i>Finances – Budget</i> »
07/02/26	10h30	Remise chèque <i>bredle</i> – par l'association AGCLS s' <i>Mehlrade</i>
19/02/26	16h00	AFUA <i>die BINN</i> – choix d'entreprises des lots 1 et 2
19/02/26	19h00	Commission contrôle des listes électorales
24 et 25/02/26		Déménagement des tableaux blancs - école élémentaire
26 et 27/02/26		Déménagement de 5 classes dans l'école élémentaire réhabilitée
06/03/26	10h30	Commission DETR à la Préfecture
06/03/26	19h00	Conseil municipal
15 et 22/03/26		Elections municipales

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE **LE 20/12/2025 ET LE 30/01/2026**

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
				

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil Municipal conformément à la délibération du 5 juin 2020 des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie
01	1 rue des Vignes	section 45 - 446	4,55 ares
02	3 rue de Kurtzenhouse	section 04 - 35+36 section 41 - 671+ 673+675	8,93 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** prend acte** des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

5a. Finances communales :
► approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapport au Conseil Municipal :

Mi-janvier 2026, la Commune de Geudertheim a clôturé son exercice budgétaire. Le fonctionnement du Compte Financier Unique entraîne des échanges de données entre le service de Gestion comptable de Haguenau et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte financier unique détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le Conseil Municipal de Geudertheim lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025
Chap 011	Charges à caractère général	751 200.00 €	595 080.57 €
Chap 012	Dépenses de personnel et frais assimilés	954 900.00 €	890 809.24 €
Chap 014	Atténuation de produits	133 700.00 €	132 546.00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	225 100.00 €	191 172.44 €
Chap 66	Charges financières	24 000.00 €	22 781.43 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	406.52 €
Chap 68	Dotations aux provisions et dépréciations	100.00 €	18.85 €
TOTAL DEPENSES REELLES		2 090 000.00 €	1 832 815.05 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	2 575 000.00 €	0.00 €
Chap 042	Opérations d'ordres	0.00 €	3 112.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 575 000.00 €	3 112.00 €
TOTAL		4 665 000.00 €	1 835 927.05 €

LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025
Chap 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 549 725.44 €	2 549 725.44 €
Chap 013	Atténuation de charges	19 000.00 €	23 598.59 €
Chap 70	Produits des services et ventes diverses	263 050.00 €	320 518.06 €
Chap 73	Impôts et taxes (sauf 731)	78 000.00 €	91 588.60 €
Chap 731	Fiscalité locale	1 186 500.00 €	1 197 489.00 €
Chap 74	Dotations et participations	449 450.00 €	504 239.14 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	118 664.56 €	126 890.82 €

Chap 76	Produits financiers	10.00 €	4,13 €
Chap 77	Produits spécifiques	500.00 €	4 286.84 €
Chap 78	Reprises sur amortissement, dépréciations et provisions	100.00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		4 665 000.00 €	4 818 340.62 €
Chap 042	Opérations d'ordres	0.00 €	0.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0.00 €	0.00 €
TOTAL		4 665 000.00 €	4 818 340.62 €

LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025
Chap 001	Résultat d'investissement reporté	143 206.28 €	143 206.28 €
Chap 13	Subventions d'investissement	1 800.00	1 787.98 €
Chap 16	Remboursement du capital	177 000.00 €	176 420.84 €
Chap 20	Immobilisation incorporelles	20 200.00 €	0.00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	1 182 793.72 €	222 678.28 €
Chap 23	Immobilisations en cours	2 100 000.00 €	504 323.72 €
TOTAL DEPENSES REELLES		3 625 000.00 €	1 048 417.10 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00 €	0.00 €
TOTAL		3 625 000.00€	1 048 417.10 €

LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP + DM 2025	Réel 2025
Chap 001	Résultat d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	198 814.00 €	197 691.97 €
Chap 13	Subvention d'investissement	848 036.00 €	3 950.00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	400.00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	3 150.00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES		1 050 000.00 €	202 041.97 €
Chap 021	Virement de la section de fonctionnement	2 575 000.00 €	0,00 €
Chap 40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	3 112.00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 575 00.00 €	3 112.00 €
TOTAL		3 625 000.00 €	205 153.97 €

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

RESULTAT DE LA COMMUNE 2025

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATION de l'exercice 2025	Recettes	2 268 615.18€	205 153.97 €
	Dépenses	1 835 927.05 €	905 210.82 €
RESULTAT de l'exercice		+ 432 688.13 €	- 700 056.85 €
RESULTAT antérieur reporté		+ 2 549 725.44 €	- 143 206.28 €
RESULTAT de clôture		+ 2 982 413.57 €	- 843 263.13 €
RESULTAT cumulé		+ 2 139 150.44 €	

Il est constaté que le résultat de clôture de la commune est de :

- + 2 982 413.57 € en section de fonctionnement et de
- 843 263.13 € en section d'investissement.

Le résultat de clôture est à affecter par le Conseil Municipal dans une délibération suivante au budget primitif 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-31 ;

Vu les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1612-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 détaillé et présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Vu l'avis favorable de la Commission « *Finances - Budget* » du 20 janvier 2026 ;

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur – la commune de Geudertheim et le comptable – le Service de Gestion Comptable de Haguenau,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités qui indique que :

« Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président » ; Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner une procuration à l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, après que les conditions d'exercice du budget de l'exercice 2025 aient été exposées à l'assemblée municipale, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Madame Béatrice TREIL, adjointe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Geudertheim, dont la balance se constitue comme suit :

RESULTAT DE LA COMMUNE 2025

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATION de l'exercice 2025	Recettes	2 268 615.18€	205 153.97 €
	Dépenses	1 835 927.05 €	905 210.82 €
RESULTAT de l'exercice		+ 432 688.13 €	- 700 056.85 €
RESULTAT antérieur reporté		+ 2 549 725.44 €	- 143 206.28 €
RESULTAT de clôture		+ 2 982 413.57 €	- 843 263.13 €
RESULTAT cumulé		+ 2 139 150.44 €	

- **RAPPELLE** que Monsieur le Maire est sorti de la salle lors du vote du Compte Financier Unique et n'a pas participé au vote.

***ADOPTE avec 20 VOIX POUR
et 2 ABSTENTIONS***

5b. Finances communales :

► affectation définitive du résultat 2025

L'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Geudertheim prévoit, après approbation du Compte Financier Unique par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire.

Le compte financier unique 2025 de la Commune qui a été présenté au cours de cette même séance du Conseil Municipal, fait apparaître les résultats de clôture suivants :

RESULTAT DE LA COMMUNE 2025

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATION de l'exercice 2025	Recettes	2 268 615.18€	205 153.97 €
	Dépenses	1 835 927.05 €	905 210.82 €
RESULTAT de l'exercice		+ 432 688.13 €	- 700 056.85 €
RESULTAT antérieur reporté		+ 2 549 725.44 €	- 143 206.28 €
RESULTAT de clôture		+ 2 982 413.57 €	- 843 263.13 €
RESULTAT cumulé		+ 2 139 150.44 €	

Le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement fait ressortir un déficit de 843 263.13 € au titre de l'exercice 2025.

Le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 2 982 413.57 € pour l'année 2025.

Aucun reste à réaliser n'est constaté.

M. le Maire explique que :

* seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, en application de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2025/section de fonctionnement du budget communal de la façon suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024	2 982 413.57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	843 263.13 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 139 150.44 €

2. inscrire en dépenses d'investissement le solde d'exécution négatif dégagé sur la section d'investissement, soit 843 263.13 € sur la ligne budgétaire codifiée 001 (« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2311-5,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Geudertheim,

VU la délibération du 30 janvier 2026, relative au compte financier unique 2025 de la commune,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique 2025,

après en avoir délibéré,

* **adopte** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique de la manière suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024	2 982 413.57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	843 263.13 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 2 139 150.44 €

* **inscrit** en dépenses d'investissement le solde d'exécution négatif dégagé sur la section d'investissement, soit 843 263.13 € sur la ligne budgétaire codifiée 001 (« solde d'exécution de la section d'investissement reporté »).

* **dit que** ces montants apparaîtront dans le budget primitif 2026.

ADOpte A L'UNANIMITE

5c. **Finances communales :**

► **budget primitif 2026 : autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – modificatif**

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivité prévoit :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »

Les montants des dépenses réelles d'investissement inscrit au budget 2025 s'élève à 3 448 000 € (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts », hors opération d'ordre et hors RAR).

En application de l'article précité, le Conseil Municipal autorise le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes avant le vote du budget 2026. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption.

Crédits d'investissement ouvert au BP 2025 (sans RAR)					25 % des crédits ouvert en 2026
opération	chapitre	article	nature	montant	montant voté
139 école élémentaire	23	2313	travaux en cours	2 100 000 €	500 000 €
084 salle polyvalente	23	2313	travaux en cours		10 000 €
139 école élémentaire	21	21312	travaux	1 182 793.72 €	60 000 €
Total des crédits votés et ouverts pour 2026 avant vote du BP 2026					570 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

* **d'annuler** la délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2025 – point 11b : les crédits ainsi prévus étaient au chapitre 21 travaux terminés et non au chapitre 23 travaux en cours

* **d'autoriser** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Crédits d'investissement ouvert au BP 2025 (sans RAR)					25 % des crédits ouvert en 2026
opération	chapitre	article	nature	montant	montant voté
139 école élémentaire	23	2313	travaux en cours	2 100 000 €	500 000 €
084 salle polyvalente	23	2313	travaux en cours		10 000 €
139 école élémentaire	21	21312	travaux	1 182 793.72 €	60 000 €
Total des crédits votés et ouverts pour 2026 avant vote du BP 2026					570 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Le secrétaire

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 30 janvier 2026
Le Maire



[Handwritten signature in blue ink]





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 21
Procurations : 02

Séance du 30 janvier 2026

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, J-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Didier KNIPPER, Eric MASSON, Pascale MEYER, Frédéric MULLER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Rolph RIEDINGER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membre absent excusé : MM.

Arny EYERMANN ayant donné procuration de vote
Sabrina RITTER «

à M. Jérémy OHLMANN
à Mme Barbara NEUNREUTHER

DIVERS

Réhabilitation de l'école élémentaire :

M. le Maire informe qu'il y aura plusieurs avenants à valider prochainement, notamment pour les lots 01 *curage, démolition structurelle et GO* et 04 *menuiserie extérieure – métallerie*.

Le secrétaire

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 30 janvier 2026
Le Maire

